



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Gestion de la crise sanitaire

Question au Gouvernement n° 3343

Texte de la question

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

M. le président. La parole est à M. Benoit Potterie.

M. Benoit Potterie. « Je ne vais peut-être pas mourir du Covid-19 mais si ça continue, je vais mourir d'ennui. » Cette phrase, nous l'avons tous entendue de multiples fois, notamment de la part de personnes âgées, celles-là même que nous cherchons à protéger du virus.

À l'image des seniors, les Français ont accepté avec beaucoup de sang-froid les mesures sanitaires puis le confinement du printemps dernier. Ils ont ensuite accepté les restrictions qui leur sont imposées depuis le déconfinement parce qu'ils en mesurent la nécessité.

Mais, alors que se profile la possibilité d'une deuxième vague, et tout en connaissant les contraintes qui sont les vôtres, monsieur le ministre, le groupe Agir ensemble vous demande aussi de rassurer les Français. Depuis quelques jours, les nouvelles interdictions décrétées par le Gouvernement provoquent une vague de défiance de la part de nos concitoyens. Les professionnels des restaurants, des bars ou encore des salles de sport, qui ont pour la plupart joué le jeu de la distanciation et des gestes barrières, ne comprennent pas qu'on leur impose des interdictions supplémentaires alors qu'ailleurs des rassemblements non-encadrés ont bien plus d'impact sur la propagation du virus.

La santé de nos concitoyens est une priorité et nous sommes conscients de la gravité de la situation. Mais plutôt que de créer chaque jour de nouvelles mesures, ne faudrait-il pas d'abord mieux contrôler l'application de celles qui existent ? Le rôle des médecins est de soigner, de sauver des vies et de prévenir les risques mais notre rôle en tant qu'hommes et femmes politiques est de veiller à un juste équilibre entre la protection des citoyens et le respect des libertés.

Alors que nous nous apprêtons à voter la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, le groupe Agir ensemble souhaiterait que les mesures évoquées fassent l'objet d'un véritable débat contradictoire à l'Assemblée nationale. Ce débat permettrait aussi de faire le point sur l'état des stocks des matériels destinés à nous protéger et à protéger les soignants et personnels, y compris intervenant à domicile, pour éviter l'aggravation de la situation sanitaire. Alors, monsieur le ministre, seriez-vous d'accord pour débattre collectivement de ces sujets complexes mais essentiels pour les Français ? (*Applaudissements bancs du groupe Agir ens.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Christian Hutin. Un ancien socialiste !

M. Olivier Véran, *ministre des solidarités et de la santé*. Vous posez la question de la compréhension de certaines mesures de restriction, instaurées dans les territoires dans lesquels le virus circule le plus, pour protéger la sécurité et la santé des Français.

M. Pierre Cordier. Il connaissait la question avant !

M. Olivier Véran, *ministre*. Si vous me le permettez, je vais sortir un instant des frontières nationales pour expliquer à la représentation nationale ce qui se passe non loin de chez nous. Le Premier ministre britannique vient d'appeler à un couvre-feu à 22 heures dans tout le territoire pour l'ensemble des bars et des restaurants, en précisant que cette situation risquait de durer six mois.

M. David Habib. Ce n'est pas une raison !

M. Christian Hutin. Nous sommes en France !

M. Jean-Paul Dufrègne. Ils sont fous, ces Anglais ! (*Sourires.*)

M. Olivier Véran, *ministre*. Aux Pays-Bas, l'ensemble des bars et des restaurants a été soumis hier à une mesure de couvre-feu à 22 heures, et ce pendant un grand nombre de semaines, selon les mots du Premier ministre. Un peu plus à l'est, la Hongrie maintient toujours, depuis le confinement du printemps, des mesures de couvre-feu pour l'ensemble des bars et des restaurants. Je pourrais vous parler de l'Espagne où plus d'un million de Madrilènes sont soumis à un confinement généralisé tel que nous l'avons connu en France. Je pourrais vous parler de l'Italie ou de l'Allemagne où toutes les rencontres sportives se jouent toujours à huis clos depuis le mois de mars ou encore de certaines régions italiennes où les enfants ne vont à l'école que deux jours par semaine depuis le début du mois de mars dernier. Je pourrais aussi vous parler du Portugal où tous les rassemblements supérieurs à vingt personnes sont interdits depuis des mois.

M. Christian Hutin. Nous sommes en France !

M. Olivier Véran, *ministre*. Je pourrais encore vous donner de nombreux exemples, comme celui d'Israël, qui est toujours dans une situation de confinement généralisé ou de la Grèce qui n'a toujours pas rouvert ses salles de spectacle.

Croyez bien que la France ne prend pas des mesures unilatérales qui ne seraient pas fondées sur une justification sanitaire et scientifique.

M. Pierre Cordier. Comme pour les masques il y a six mois !

M. Olivier Véran, *ministre*. Nous nous concertons d'ailleurs par-delà les frontières. Vous appelez à un débat parlementaire dans le cadre de la prolongation des mesures transitoires de sortie de l'état d'urgence sanitaire. Je serai bien sûr présent dans l'Hémicycle pour que ce débat apaisé, important – et même fondamental si on souhaite que chacun puisse prendre connaissance de la situation sanitaire et de la réponse démocratique – se déroule dans les meilleures conditions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem et sur quelques bancs du groupe Agir ens.*)

Données clés

Auteur : [M. Benoit Potterie](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3343

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 septembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 septembre 2020](#)